

MAIRIE de 42430 CHERIER

Téléphone et télécopie 0477 63 14 67

mail : mairie.cherier@gmail.com

site internet : cherier.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2016

Le conseil municipal, réuni au complet, a étudié les questions suivantes :

► **Projet de station(s) d'épuration** : présentation du cahier des charges préparé par la MAGE (mission d'assistance à la gestion de l'eau) pour lancer la consultation des bureaux d'étude qui auront à étudier la faisabilité et le coût de deux solutions envisageables pour changer le système d'épuration qui ne remplit plus son rôle pour trois raisons :

- la dimension de la lagune correspond, selon les normes actuelles beaucoup plus restrictives qu'en 1983, à une population de 145 habitants alors qu'elle reçoit les effluents de 230 habitants pour les deux bourgs

- le curage des boues réalisé en 2003 serait à refaire car le volume accumulé depuis limite le volume disponible dans la lagune

- la quantité d'eaux claires parasites qui s'infiltrent dans le réseau principalement au cours de transfert entre le Vieux Bourg et Les Moulins (jusqu'à 94 % d'eaux claires mesurées en 2007 lors de l'étude diagnostic) limite encore plus le temps de séjour de l'eau usée dans la lagune et donc la capacité d'épuration de ce système. Depuis 2007 la commune a beaucoup investi pour supprimer toutes les eaux claires du réseau des Moulins, il reste à étudier le meilleur moyen pour améliorer l'antenne du Vieux Bourg : soit en construisant une station d'épuration au sud du Vieux Chérier, soit en étanchant le réseau de transfert qui amène les eaux usées dans la station des Moulins.

Ces deux solutions doivent être étudiées, comparées et chiffrées en coûts d'investissement et en coût de fonctionnement sur le long terme, en prévoyant l'évolution de la population et des normes sur les 30 années à venir. Les sommes en jeu sont considérables (de l'ordre de 5 à 600 000€) et les travaux seront probablement réalisés par l'entité intercommunale qui gèrera l'assainissement collectif de tout le Roannais dans les années à venir ; mais l'étude de la meilleure solution à retenir nous incombe ainsi que la sélection du bureau d'étude qui fera cette étude.

Le conseil municipal approuve le cahier des charges établi par la MAGE et le règlement de la consultation des bureaux d'étude selon la procédure d'un marché à procédure adaptée ; il délègue M. le Maire pour signer le marché en question au nom de la commune.

► **Acquisitions suite à l'incendie des locaux** : vote d'une décision modificative de 1600 € supplémentaires pour le remplacement de la camionnette de la commune et de 2664 € pour une cuve à gazole métallique de 2500 l. avec bac de rétention par l'Atelier du D8.

► **Demande de subvention** sur la réserve parlementaire de M. Nicolin pour financer l'achat de la voiture de la commune et de cages de foot pour l'ESSOR (cette association remboursera la différence à la commune).

► **Voirie 2016** : les goudronnages 2016 (Les Ardillats - Bonnabaud - Les Rivières) vont débiter fin juin en ce qui concerne les travaux de préparation ; les goudronnages proprement dits seront réalisés en août, tout doit être terminé au 15 septembre.

► **Terrain de boules de Crezoilles** : le broyage de la haie est programmé avec l'entreprise Oblette mercredi 8 juin ; les résidus de broyage seront laissés sur place à disposition des habitants qui en auront besoin pour du paillage de jardin.

La prochaine réunion est décalée au 1er juillet au lieu du 24 juin en raison de la fête de l'école.